Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1081 A

20 octobre 2014

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 16 281 400 francs moins 2 976 800 francs de recettes et de préfinancements, soit un montant total net de 13 304 600 francs soit:

- **un crédit brut de 5 403 400 francs, dont à déduire les parts revenant au canton de Genève et aux CFF, estimées à 1 282 000 francs, soit un montant net de 4 121 400 francs, destiné aux travaux préparatoires et aux terrassements de la plateforme propre à recevoir l'infrastructure routière de la future promenade Chamonix-Viollier du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par la Ville de Genève et par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF);**
- **un crédit brut de 1 610 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 388 000 francs, soit un montant net de 1 222 000 francs, destiné aux travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier;**
- **un crédit brut de 9 268 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 1 306 800 francs, soit un montant net de 7 961 200 francs, destiné aux travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents.**

Rapport de Mme Patricia Richard.

La proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 23 juin 2014. Elle a été traitée le 1er octobre 2014 sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie vivement.

Séance du 1er octobre 2014

Audition de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et de MM. Nicolas Betty et Jean-Jacques Mégevand, respectivement chef de service et adjoint de direction du Service du génie civil (DCA/GCI)

Le président donne la parole à Mme Charollais, qui ouvre les feux en nous présentant un diaporama. Elle nous explique que cette demande de crédit vise à construire un important collecteur, Frontenex II, Ainsi qu'un axe d'accès, Chamonix-Viollier. Ils doivent précéder la future gare des Eaux-Vives du CEVA (ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse).

Elle nous informe que le Tribunal administratif vient d'écarter les derniers recours au plan localisé de quartier (PLQ) qui devrait maintenant passer au Tribunal fédéral, si un recours est prononcé avant la fin de ce mois.

Des requêtes ont été présentées concernant la Nouvelle Comédie, les bâtiments CFF et les collecteurs.

Le planning des travaux vont du printemps 2015, avec les collecteurs, et se poursuivront jusqu'en automne 2019, avec la Ville de Genève, le Canton et les CFF comme maîtres d'ouvrages.

Ils commenceront par les infrastructures autour du site, la promenade Chamonix-Viollier, la route de Chêne, le barreau Frank-Thomas, les émergences de la nouvelle gare, les bâtiments côté route de Chêne (la Nouvelle Comédie) et enfin, une fois les installations pour le CEVA enlevées, les bâtiments côté Frank-Thomas.

M. Mégevand prend la relève et évoque les travaux de démolition, de terrassement et d'évacuation des matériaux. Il met en évidence les financements des différentes zones réparties entre les partenaires du Comité des maîtres d'ouvrages de la gare des Eaux-Vives (COMOGEV).

Il expose ensuite les enjeux des travaux des infrastructures souterraines de collecte des eaux, d'abord le collecteur sous la promenade Chamonix-Viollier (délibération II), puis le collecteur Frontenex 2 (délibération III).

Le premier collecteur récoltera les eaux des futurs bâtiments de la gare, alors que Frontenex 2 est destiné à desservir un bassin versant plus important. Frontenex 2 terminera sa course dans le lac après un filtrage dans le séparateur particulaire du parc La Grange.

Les étapes de constructions seront étalées sur plusieurs années en coordination avec les travaux de surface.

Mme Charollais précise que le collecteur II est destiné à régler définitivement la question de la récolte des eaux usées du plateau de Champel (délibération III). En revanche, les délibérations I et II, sont liées au nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives.

Le président passe alors la parole aux commissaires.

M. Mégevand répond à un commissaire que, progressivement au développement du PLQ, le collecteur récoltera les eaux usées des autres sous bassins actuellement en orange sur la carte du quartier.

Les parcelles de la gare Eaux-Vives appartenaient au Canton et à des propriétaires privés, raison pour laquelle la SNCF ne participe pas financièrement à la dépollution. Ce que confirme également Mme Charollais.

Elle précise également qu'ici il n'est pas question de dépollution d'un site, comme pour Artamis, mais de filière d'évacuation d'eaux.

Les travaux du barreau Frank-Thomas en surface pourront commencer au mieux fin 2018, lorsque toutes les installations du chantier CFF auront été évacuées.

Mme Charollais nous explique que les périmètres comprenant la Nouvelle Comédie et le lot D, appartenant aux CFF, seront livrés au même moment que la fin du chantier du CEVA.

L'Etat est sur le point de trouver un solution de relogement pour l'Hospice général. Quant aux bâtiments des artisans, ils seraient vides pour fin 2014.

Le collecteur Frontenex 2 est un collecteur d'eaux claires qui va passer par Frank-Thomas puis par le séparateur particulaire du parc La Grange pour aboutir à Baby-Plage; il a la capacité d'absorber et traiter toute l'eau qui y transitera.

Les frais d'assistance à la maitrise de l'ouvrage de la COMOGEV pour 200 000 francs sont pour la coordination technique et logistique entre les maîtres d'ouvrages, qui a été déléguée à un bureau tiers. Elle a été discutée en 2008 et elle court sur une dizaine d'années pour un montant total de deux millions qui sera réparti au prorata des droits à bâtir et des projets.

La Ville étant majoritaire sur ce projet, sa part devra s'élever à 1,1 million et les 200 000 francs de cette proposition n'en sont qu'une partie. Le reste est réparti sur les différentes demandes de crédit sur ce site, comme sur la Nouvelle Comédie.

A la demande d'un commissaire, Mme Charollais fait suivre la liste des crédits déjà votés, réalisés partiellement ou pas encore, qui est annexée à ce rapport, avec le plan de quartier.

Mme Charollais rassure un commissaire, les soumissions sont lancées après le vote des propositions par le Conseil municipal et en aucun cas corrigées. Si elles étaient lancées avant, la longueur de nos travaux ne serait pas correcte pour les entreprises, tant dans la planification que dans les prix finaux. Mais la Ville ne va pas se «forcer» à dépenser l'ensemble du crédit si elle peut en économiser.

Discussion et vote

Pour les Verts, la Ville a engagé depuis plusieurs années la requalification du site, et il faut lui donner les moyens de finir les terrassements et le réseau d'assainissement sur la future promenade Chamonix-Viollier, ainsi que les équipements et logements du futur quartier.

Le Parti démocrate-chrétien espère que les appels d'offres seront publiés rapidement, il votera cette proposition.

Le Mouvement citoyens genevois votera également ce projet.

L'Union démocratique du centre est favorable à l'ensemble de ce projet déjà bien avancé.

Le Parti libéral-radical soutiendra cette proposition, mais déclare qu'il est bien difficile de cerner les coûts.

Le président passe au vote de la proposition PR-1081, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 5 403 400 francs, dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF estimées à 1 282 000 francs, soit un montant net de 4 121 400 francs, destiné aux travaux préparatoires et aux terrassements de la plateforme propre à recevoir

l'infrastructure routière de la future promenade Chamonix-Viollier du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives pris en charge par la Ville de Genève et par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 403 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 15 octobre 2012 de 161 000 francs (PR-957, N° PFI 102.502.03), soit un total de 4 282 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2016 à 2045.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 610 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens fonds concernés pour un montant de 388 000 francs, soit un montant net de 1 222 000 francs, destiné aux travaux de construction et réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la future promenade Chamonix-Viollier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 610 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 15 octobre 2012 de 59 400 francs (PR-957, N° PFI 081.502.01), soit un total de 1 281 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2016 à 2045.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 9 268 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 1 306 800 francs, soit un montant net de 7 961 200 francs, destiné aux travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales «Frontenex 2» et des collecteurs d'eaux usées adjacents;

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 268 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 15 octobre 2012 de 270 600 francs (PR-957, N° PFI 081.502.01), soit un total de 8 231 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2020 à 2049.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté

Annexes:

- Secteur Eaux-Vives/CEVA – Crédits votés et déposés au 1er octobre 2014
- Plan directeur des chemins pour piétons – Avenue des Allières
- Présentation Chamonix-Violler (à consulter sur le site internet)

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT

Secteur Eaux-Vives / CEVA
Crédits votés et déposés au 1er octobre 2014

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût brut déposé ou voté	Revenus déposés ou votés
	40	**CULTURE & LOISIRS**			
	43	**Théâtres & concerts**			
043.007.01 CEI *	DPBA 117CA	La Nouvelle Comédie Etude de faisabilité de construction d'un théâtre	05.11.2003 05.11.2003	**150'000**	-
043.007.02 CEI *	DPBA 473	Gare-des-Eaux-Vives, av. de la : Concours & étude implantation Nouvelle Comédie	06.06.2006 20.02.2008	**4'000'000**	-
043.007.04 DEPOSE	DPBA 1085/1-2	Gare des Eaux-Vives, futur quartier de la : Construction Nouvelle Comédie & matériel scénique	23.06.2014	**90'832'000**	45'395'000
043.007.10 DEPOSE	SEC 1085/3à5	Gare des Eaux-Vives, Nouvelle Comédie : Matériel informatique, tech., mobilier, luminaires	23.06.2014	**3'055'000**	-
		Nbre objets : 4 / Totaux		**98'037'000**	**45'395'000**
	50	**SPORTS**			
050.065.01 VOTE	DPBA 750	Eaux-Vives, site de la gare des : [061.048] Concours, étude logements & équipements publics	10.11.2009 23.11.2011	**4'900'000**	-
		Nbre objets : 1 / Totaux		**4'900'000**	**-**
	80	**HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE**			
	81	**Protection des eaux**			
081.502.01 CEI *	GCI 957/3	CEVA - Eaux-Vives, secteur de la gare : [102.502] Etudes d'assainissement des eaux	18.04.2012 15.10.2012	**330'000**	-
081.502.04 DEPOSE	GCI 1081/2	CEVA - Chamonix-Viollier, future promenade : [102] Construction, réhabilitation réseau assainissement	23.06.2014	**1'610'000**	388'000
081.502.08 DEPOSE	GCI 1081/3	CEVA - Gare Eaux-Vives, secteur de la : [102.502] Constr. collecteurs EP "Frontenex 2" & r. adjacentes	23.06.2014	**9'268'000**	1'306'800
		Nbre objets : 3 / Totaux		**11'208'000**	**1'694'800**
	100	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**			
	102	**Places, rues résidentielles, trafic modéré**			
050.065.04 VOTE	GCI 917	Eaux-Vives, pôle de la gare des : Travaux de préterrassement	26.09.2011 22.02.2012	**14'472'000**	7'430'000
102.502.01 VOTE	DCA 292	Dpt Constructions et aménagement : CEVA - Etudes d'aménagements [081.502]	23.06.2003 21.01.2004	**2'300'000**	-
102.502.03 VOTE	SAM 957/1	CEVA - Eaux-Vives, site de la gare : [081.502] Etudes aménagements liés futures constructions	18.04.2012 15.10.2012	**2'397'600**	823'600
102.502.05 VOTE	SAM 957/2	CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare : [081.502] Etudes d'aménagement domaine public	18.04.2012 15.10.2012	**2'478'600**	-
102.502.08 DEPOSE	GCI 1081/1	CEVA - Chamonix-Viollier, future promenade : Travaux préparatoires & terrassements	23.06.2014	**5'403'400**	1'282'000
		Nbre objets : 5 / Totaux		**27'051'600**	**9'535'600**

CEI * = Crédit d'étude intégré à un crédit de réalisation

PLAN DIRECTEUR
DES CHEMINS
POUR PIETONS

Secteur Gare des Eaux-Vives

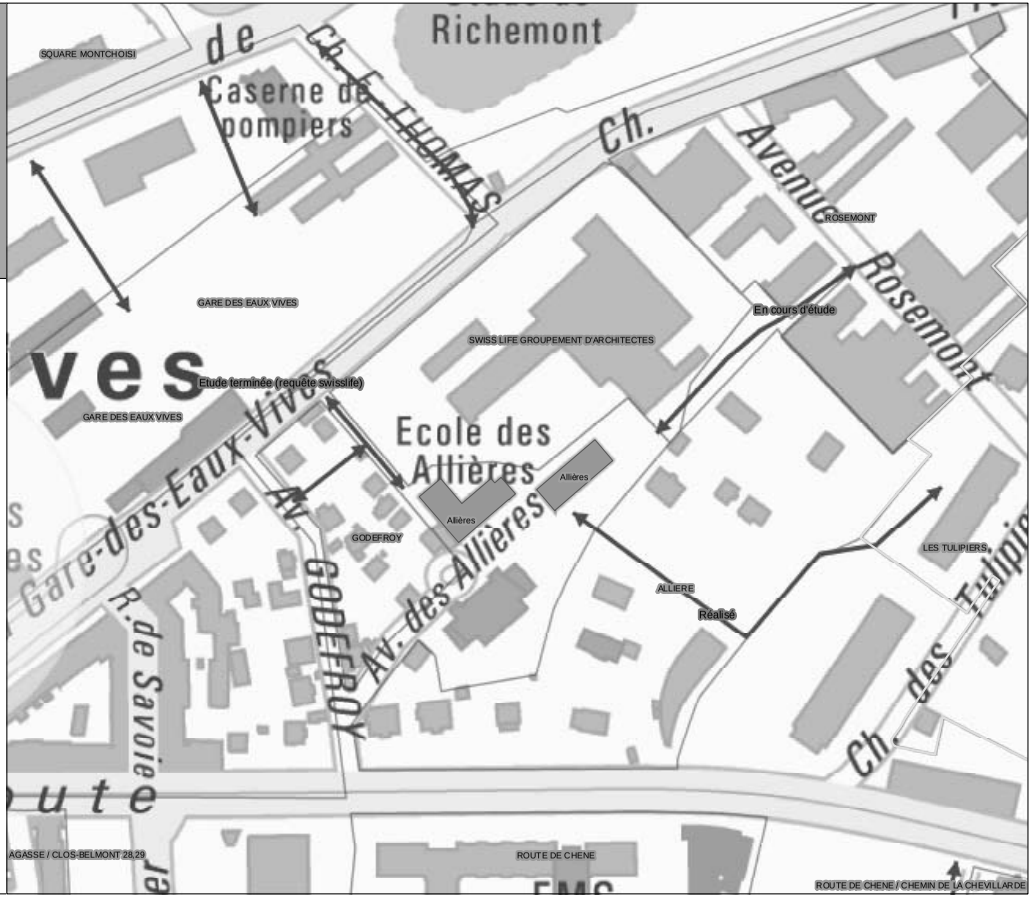

Sources: SITG,
Service d'urbanisme
Dessin: AF/ SU
Date: 03.10.14